

de concert, accompliraient des merveilles et feraient du Canada une vraie terre promise.

Le débat sur la conscription pour le service outre-mer a été fatigant. L'adoption du projet de loi confèrera au Gouvernement plein pouvoir d'établir le service militaire obligatoire pour outre-mer si la situation l'exige. Plusieurs honorables sénateurs ont exposé leurs vues à cet égard avec éloquence et sincérité. J'ai été fort impressionné par le discours que M. Cardin a prononcé devant la Chambre des communes et dans lequel il réclamait la modération et une meilleure entente entre les deux races et il nous donnait l'assurance que la province de Québec se conformerait à la volonté de la majorité. C'est le discours d'un homme sincère qui sait qu'il faut se soumettre à la loi et la respecter. Je suis absolument certain que ce sera l'attitude de tous les éléments du Québec et que mes compatriotes mettront tout leur cœur à l'accomplissement de leur devoir.

J'ai accepté le principe énoncé par le premier ministre en ce qui concerne le projet de loi: pas nécessairement la conscription, mais la conscription si elle devient nécessaire. J'ai une confiance absolue en l'homme qui dirige les destinées du pays et qui a prouvé qu'il est un grand homme d'Etat et un patriote possédant l'envergure d'esprit d'un Roosevelt et d'un Churchill. J'ai espoir que la postérité le placera sur le même piédestal que ces deux grands hommes. J'ai confiance dans son cabinet et je suis prêt à lui donner carte blanche pour assurer la sécurité de notre pays, sachant qu'il fera tout pour assurer la victoire.

Permettez-moi de citer un passage du discours que je prononçais à Edmonton à l'occasion du plébiscite dont le projet de loi est la conséquence logique. Je me suis exprimé en ces termes:

En ce qui me concerne, j'ai tellement conscience du danger immédiat qui menace notre pays que mes idées sont bien arrêtées à cet égard et j'estime que tout bon citoyen canadien doit répondre, le 27 avril, par un vote affirmatif écrasant pour les raisons suivantes:

Afin de donner au Gouvernement complète liberté d'agir dans l'intérêt bien compris du pays. Chacun sait que ce n'est pas le temps pour un capitaine, quand la tempête fait rage sur la mer et que le navire est en voie de perdition, de demander de la côte s'il doit donner un coup de barre à droite ou à gauche pour le sauver.

À l'heure actuelle, la tempête fait rage partout, outre-mer aussi bien que sur nos rives et il n'y a pas de doute qu'elle atteindra bientôt le golfe Saint-Laurent. Il est donc urgent que l'illustre Canadien qui dirige les destinées du Canada soit maître absolu de la situation. Quant à nous, nous devons avoir une confiance aveugle en son Gouvernement.

Il y a eu chez nombre de gens beaucoup de confusion au sujet du plébiscite. Il ne signifie pas nécessairement que la conscription pour le

service outre-mer sera établie. Il incombe au Parlement de décider la chose plus tard, si cela devient nécessaire à votre sauvegarde. Cela signifie avant tout l'unité: unité de vues, unité d'action, liberté d'agir selon les circonstances et où que ce soit.

Le Canada est actuellement lancé dans un effort de guerre qui, proportion gardée de notre population, est égal à celui de toute autre nation aujourd'hui en guerre, et il faudrait être aveugle pour ne pas le constater. Pour rendre cet effort plus évident et pour en convaincre les autres pays il n'est pas nécessaire d'y ajouter la conscription pour service outre-mer. Néanmoins, si les circonstances empiraient au point de porter le Gouvernement à juger que la conscription pour service outre-mer est le seul moyen d'éviter la défaite et d'assurer notre survivance, il n'est sûrement personne qui ne considérerait comme un honneur de prendre part à notre défense. Pour ma part, j'approuverais volontiers cette mesure parce que j'ai toujours pensé et proclamé qu'il vaut mieux que nous gagnions cette guerre sur le sol européen plutôt que sur notre propre territoire. Il serait alors trop tard.

J'ai parlé de nouveau plus tard et je désire répéter quelques-unes des paroles que j'ai alors prononcées. Voici:

À titre de membre du Sénat, je me permets de faire appel à votre loyauté et de voter "oui" le 27 avril. Nous traversons une époque bien tragique...

Celle que nous traversons aujourd'hui l'est encore plus.

Nous traversons une époque bien tragique, nous vivons des heures de grande anxiété. Il faut que nous serions les rangs; chacun de nous a un rôle bien déterminé à jouer dans le présent conflit; nous devons nous résoudre à vaincre ou à mourir. Vous pouvez être assuré que notre sort est en jeu en ce moment. Nous aurions tort de fermer les yeux devant le danger qui nous menace. Ce n'est pas le moment de tergiverser ou de discuter sur le mérite de la conscription pour service outre-mer. Ces débats sont inutiles et pénibles à entendre à une époque comme celle que nous traversons; elles jetteraient sur le pays un discrédit qui serait tel à se dissiper.

Il n'est pas aujourd'hui question d'appliquer la conscription pour service outre-mer; nous voulons simplement donner au Parlement l'entière liberté d'agir selon son jugement et à la lumière des circonstances actuelles ou futures. Nous devons lui accorder la liberté de prendre toutes les mesures qu'il faudra pour assurer la victoire.

Après un exposé succinct des événements de la guerre, j'ai dit:

Dans l'Atlantique, des sous-marins allemands sont près de nos rives, coulant chaque jour nos navires. La maîtrise de l'Atlantique est en péril. L'ennemi se rapproche de nous; partout il affirme sa supériorité. Faut-il s'étonner, mes chers compatriotes, que le Gouvernement, qui est au courant de cette situation menaçante, vous demande maintenant de le relever de la promesse qu'il avait faite de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer? Pouvez-vous vous étonner qu'il ait modifié son opinion? Il n'y a rien de surprenant à cela. Une promesse n'est pas un dogme. Les circonstances n'ont-elles pas changé? Le monde n'est-il pas renversé? N'assistons-nous pas à

L'hon. M. BLAIS.